L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 2 AVRIL 1875.

48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 2 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Pisoble J. Spear, coin Royale et Toulouse, — vente continuée de gages forfaits.

Par R. M. & J. B. Montgomery, au coin des rues Baronne et Gravier, — vaches laitières, chevaux, etc.

Par M. W. Newman, au No 61 de la rue de la Douane, — bottes, souliers et bradequins.

Par G. Laumont, au No 69 de la rue de Chartres — habillements avariés, chemises percale, habillements de New York, coté en toile, chaussures, etc.

☞ Pisoble J. Spear encanteur, continuera aujourd'hui à 10 heures et demie du matin la vente de diamants, de montres d'or et d'argent et autres brillants articles de bijouterie au coin des rues Toulouse et Royale. Si vous voulez faire de bons marchés, venez de bonne heure, tous les articles seront vendus sans conditions du plus qu'ils iront coûtés.

SPECTACLES.

Vendredi, 2 avril 1875.

St CHARLES. Chilpéric.
VARIÉTÉS. A midi, — Mousy.
A AMBIGU. Jack & Jill pantomime.
ROUSSAN PARK. Grand Concert.

La ferme des marchés.

Décision du juge Woods en faveur de la ville.

Le juge Woods, de la Cour de Circuit des Etats-Unis, vient de rendre en faveur de la ville de la Nouvelle Orléans, une décision qui a une grande importance. Dans ce procès se trouvait soulevée la question de savoir si les obligations de la ville peuvent être opposés en compensation à une créance constituant l'un des revenus annuels de la corporation. Il s'agissait dans ce cas particulier des arrérages dus par un des adjudicataires de la ferme des marchés, lequel, après avoir souscrit des billets à ordre à la ville pour son contrat, présentait en paiement de ses billets des Bons échus de la Ville.

Si la prétention du fermier eut été admise par la Cour, cette décision eût en pour conséquence de rendre l'administration de la ville complètement impossible, car celle-ci eût été obligée de recevoir en paiement de ses divers sources de revenus, ferme des marchés, licences, taxes, etc., tous les certificats de sa dette flottante et tous les Bons échus de sa dette consolidée, ou tous les jugements rendus contre elle. Il en serait donc rentré au trésor que des papiers qui n'auraient pu être émis à nouveau et la ville n'aurait pas eu le premier cent pour faire face à ses frais courant d'administration.

Cette compensation forcée eût éteint pour environ quatre millions de dettes municipales par an, mais en créant une préférence pour certains créanciers au détriment des autres. C'eut été l'anarchie dans la liquidation des dettes et la suspension de tous les rouages administratifs. Un particulier qui se trouverait dans une situation semblable serait immédiatement mis en faillite pour empêcher les paiements par préférence et ses affaires seraient suspendues. Mais l'administration d'une ville de 200,000 âmes ne peut pas être ainsi arrêtée, l'intérêt social s'y oppose.

Les principes ordinaires de la compensation ne peuvent, le juge Woods l'a déclaré avec raison, s'appliquer aux revenus d'un caractère public qui ont pour objet d'assurer le fonctionnement de l'administration municipale, dans l'intérêt de tous les membres de la communauté. Il faut que les ressources destinées à payer la police de la ville, l'entretien des rues et des quais, l'éclairage et le gouvernement municipal, soient à l'abri des interventions des créanciers, sans quoi il serait loisible à quelques particuliers, d'arrêter complètement le cours des institutions municipales.

Nous ne pouvons donc qu'approuver la décision suivante rendue par le juge Woods, décision qui rejette la demande d'injonction présentée par M. A. Haven, fermier de l'un des marchés, pour faire interdire à la ville de le troubler dans la jouissance de son contrat.

L'argumentation en faveur du maintien de cette injonction a été très habile et très ingénieuse, mais je suis convaincu que l'injonction ne doit pas être maintenue. Quelque ingénieuse que soit la forme sous laquelle on a essayé de présenter cette injonction, il ne peut y avoir de doute sur les faits. Il me semble que les loyers des marchés constituent une partie des revenus de la ville, tout autant que les taxes levées sur les contribuables.

Le cas diffère entièrement de celui d'un magasin appartenant à la ville et loué pour la vente de marchandises. Les marchés sont protégés par des ordonnances de ville : ce sont des places ouvertes au public, soumises à des règlements de police et où l'ordre est maintenu par la ville aux frais du public, au moyen des taxes levées par les citoyens.

Voici une ville qui exige un certain montant de revenus nécessaire pour l'accomplissement de ses fonctions. Quand la législature détermine le montant des taxes qu'elle permettra à la ville de lever, elle prend en considération le montant du revenu qu'il est nécessaire d'en retirer afin de permettre l'exécution des fonctions du gouvernement municipal, et pour arriver à cette conclusion elle tient compte des revenus que la ville peut tirer des marchés, bacs, quais &c., et elle n'autorise la ville qu'à lever une taxe qui ajoutée à ces revenus, suffise pour payer les dépenses du gouvernement municipal. C'est d'après cette théorie que la législature doit agir.

Si j'ai raison de dire que les loyers tirés de ces sources font partie des revenus de la ville, alors il me semble que personne n'a le droit d'intervenir dans la perception de ces revenus. Il est clair pour moi que le président a seul l'intention de faire une spéculation. Il a loué des marchés et a donné ses billets à ordre payables non seulement à la ville. Le lendemain, il est allé chez un courtier et a acheté des obligations de la ville à 87 cents la piastre et il offre ces obligations à la ville en paiement de ses billets.

Il me semble que cette Cour n'a aucune raison d'intervenir, à moins que la ville n'essaie de saisir les marchés après le paiement des billets, ce qu'elle ne fera pas, si les billets sont payés en monnaie légale.

La Cour ordonne en conséquence que l'injonction soit refusée et que les ordres de prohibition précédemment émis soient annulés, aux frais du demandeur.

LA FRANCE ET LE CENTENAIRE.—Nous trouvons dans nos échanges la dépêche suivante :

Paris, 29 mars.—A la séance de la commission permanente de l'Assemblée, aujourd'hui, M. de Lafayette a demandé au gouvernement quelles étaient ses intentions au sujet de l'Exposition du Centenaire aux Etats-Unis et promettant l'appui de la commission pour toutes les mesures ayant pour but d'assurer à la France les moyens d'être dignement représentée à Philadelphie en 1876.

Le duc Decazes a répondu que l'œuvre avait toutes ses sympathies et que des mesures seraient prises pour l'encourager par toutes les moyens possibles. Il a ajouté que lorsque l'Assemblée se réunirait de nouveau, il lui demanderait d'accorder un crédit dans ce but. Cela n'avait pas encore été fait, a-t-il dit, parce que le gouvernement désirait agir avec la plus grande économie.

Le ministre du commerce adressera une circulaire à toutes les chambres de commerce pour demander leur coopération.

☞ Avec une piastre vous pouvez acheter une livre de bon thé mêlé, au dépôt de thé rue du Camp 5.

VINS, VINS.—La maison Cavaroc et cie, 30 rue Decatur, a reçu par le steamer Memphis, un grand envoi de vin de Bandol, de vin de Catalogne, de Sherry et de Porto.

SPIRITUEUX.—M. Thos. H. Handy & Co. 14 et 16, rue Royale, annoncent qu'ils ont en entrepot 175 barils de spiritueux français, de première qualité, qu'ils vendront en lots au gré des acheteurs.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

—On écrit d'Orléans :

Un bolide, répandant autour de lui une longue traînée lumineuse, en même temps qu'une forte odeur de soufre, est tombé lundi soir, vers huit heures, sur le trottoir de la rue Reconvrance. En touchant terre, il s'est brisé en fragments que les curieux attirés par ce phénomène étrange se sont empressés de se partager.

Les mesures prises contre l'Académie de Musique et le Théâtre des Variétés pour leurs licences.

Mercredi, dans l'après-midi, des députés-shérifs ont servi aux propriétaires de l'Académie de Musique et du Théâtre des Variétés des notices annonçant que ces théâtres étaient salsis parceque les licences municipales pour 1875 n'avaient pas été payées. M. Bidwell a payé le montant réclamé pour l'Académie et la saisie a été levée. Mais, contre la saisie, le député-shérif avait servi au Théâtre des Variétés une injonction interdisant les représentations jusqu'après le paiement de la licence. Cependant, la représentation du soir a été permise par le shérif et, sans doute, le montant réclamé a été payé hier.

La responsabilité de ces mesures de rigueur a été assumée par l'avocat-assistant de la ville, M. Sam. P. Blanc, qui a déclaré les avoir prises après plusieurs réclamations restées sans effet.

C'est assurément le devoir des officiers de la ville de presser le recouvrement des licences et c'est leur droit d'user de rigueur s'il y a mauvais vouloir de la part du débiteur. Mais nous ne croyons pas que cette rigueur doive aller jusqu'à la fermeture d'un établissement.

Nous savons que la loi autorise cette fermeture en cas de non paiement de la licence, mais nous doutons que cette disposition soit constitutionnelle. La licence n'est pas une permission d'exercer une industrie, car l'industrie est libre, c'est simplement une taxe d'une forme spéciale et pour le recouvrement de laquelle la ville doit suivre les voies ordinaires.

Or, la loi n'accorde pas à la ville le droit de fermer les maisons dont les taxes n'ont pas été payées et il ne nous paraît pas plus équitable de faire fermer un magasin ou un théâtre parce que la licence n'est pas acquittée.

En admettant même que la disposition de la loi qui accorde ce pouvoir, soit constitutionnelle, c'est là une rigueur exceptionnelle dont il ne faudrait faire usage qu'à la dernière extrémité et après avoir épuisé les autres moyens. Il nous paraît donc y avoir eu excès de zèle dans l'emploi simultané de la saisie et de l'injonction.

OPÉRA.

Demain, samedi, matinée à midi.

C'est demain soir que M. de Greef prend son bénéfice. Comme M. Faëllinger il a fait choix de *Faust*. Outre l'intérêt qu'attache toujours à une représentation donnée au bénéfice d'un artiste, celle de demain aura lieu dans des conditions qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention du public. M. de Greef, pour cette circonstance, s'est assuré le concours de M. Van Hoffien. C'est M. Van Hoffien qui a créé le rôle de *Méphistophélès* à la Nouvelle-Orléans. On sera certainement très curieux de le revoir, dans un rôle qu'il fut le premier à faire connaître aux personnes qui n'avaient jamais quitté notre ville.

M. Van Hoffien, comme un excellent artiste qu'il est, a toujours bien rempli tous ses rôles ; mais Méphistophélès était un de ceux qu'il affectionnait le plus, et que par conséquent il jouait avec le plus de succès. Une comparaison piquante s'établira entre son diable et celui de M. Faëllinger.

Nous félicitons M. de Greef d'avoir mis son bénéfice sous le patronage d'un artiste aussi renommé et aussi aimé de notre population que M. Van Hoffien. Quant à celui-ci son consentement à reparaître sous les feux de la rampe, pour obliger un ancien camarade, lui fait honneur. Cette promptitude à rendre service prouve qu'il est, dans la vie privée, ce qu'il sera demain sur la scène.... un très bon diable.

THÉATRE ST CHARLES.—Malgré le mauvais temps la salle de ce théâtre était encore comble hier soir et le public ne s'est pas fait faute d'applaudir souvent Miss Soldene et les principaux artistes de sa troupe.

"Chilpéric" avait pour notre population tout l'attrait d'une nouveauté, et l'on sait que ce qui est nouveau séduit toujours.

Disons cependant que, cette opérette nous paraît bien inférieure, pour être traitée, à la "Grande Duchesse" et à "Geneviève de Brabant", — nous ne parlons que des pièces jouées jusqu'à présent par la troupe anglaise, — sous le double rapport de la musique et de cette gaieté, plus ou moins épicée, qui constitue un des charmes de l'opéra-bouffe.

Il est impossible pourtant de juger une œuvre à la première audition, et nous pourrons mieux former une opinion ce soir.

Peut être aussi que "Chilpéric" étant un tout genre, l'opérette qui porte son nom ne se prête pas à la traduction anglaise.

Quoiqu'il en soit, miss Soldene et sa troupe continuent à nous faire plaisir.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La représentation en matinée a été particulièrement bien suivie au Théâtre des Variétés. Il y avait moins de monde le soir, à cause du mauvais temps.

La clôture aura lieu samedi soir.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—L'Académie de Musique avec la troupe de pantomime de Jack et Jill est le vrai temple de la gaîté. On y rit à gorge déployée sans se gêner, des bons tours de Paillasse, Pantalon et Arlequin.

Il y a aussi les vélocipédistes femmes qui sont très remarquables.

LE REQUIEM ORATORIO DE M. G. CURTO.—La première audition d'une œuvre due à un compositeur que nous pouvons appeler louisianais, à cause de sa longue résidence dans notre ville, est un événement qui doit mériter d'attirer l'attention de tout notre monde musical. Ce n'est donc pas un concert ordinaire que celui qu'on entendra dans la salle Grunewald le 7 avril. Le maestro G. Curto y fera exécuter et chanter, avec le concours de l'orchestre de l'Opéra, un grand *Requiem-Oratorio* de sa composition et plusieurs morceaux de son Stabat No 1 et de son Stabat No 2. Toutes les personnes qui ont entendu les œuvres précédentes de ce compositeur, voudront certainement assister à l'exécution de sa nouvelle composition, car elles savent que M. Curto est un disciple fervent de l'art et que la Muse favorise d'heureuses inspirations.

CONCERT AU PROFIT DE LA FAMILLE BRULARD.—Nous faisons un dernier appel à nos lecteurs et à nos lectrices en faveur de l'œuvre entreprise par des dames de la Nouvelle Orléans, pour venir au secours de la famille de Ch. Brulard. Nous avons été mis au courant de la situation de cette famille et nous pouvons affirmer qu'elle a réellement un grand besoin de l'assistance que le concert a pour but de lui donner. Madame Brulard est malade et hors d'état de travailler et le loyer d'une petite propriété qui constituait sa seule ressource, (quelques piastres par mois), lui a fait défaut depuis plusieurs mois. Ses parents obérés eux-mêmes, ne peuvent l'assister.

Charles Brulard était un créole louisianais, sa veuve est aussi une louisianaise, la fille de feu Victor Wills. Nous pensons donc que toute la population créole prendra le plus vif intérêt au succès du concert donné ce soir au bénéfice de Mme Brulard et de ses trois jeunes enfants. Un grand nombre de billets ont déjà été placés par les soins des dames et des messieurs membres des comités, et grâce surtout au zèle du général F. N. Ogden. Il y aura donc, ce soir, une belle et touchante manifestation, et nous espérons que la recette sera assez élevée pour mettre à l'abri du besoin, pendant une année au moins, la veuve et les enfants du courageux patriote dont nous avons déjà fait connaître les titres à la gratitude de ses concitoyens.

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez-le tout grillé et moulu au dépôt du Camp No 5.

—Un sceptique s'étonnait fort de l'admiration de touristes devant les chutes du Niagara. —Qu'est-ce qu'il y a de si extraordinaire, il n'y a rien qui empêche l'eau de tomber !

LE CAUCUS LÉGISLATIF CONSERVATEUR.—Une réunion du caucus législatif conservateur a eu lieu hier soir. Les représentants de la ville et un représentant de la campagne assistaient à la séance. Divers projets de bills ont été rapportés au caucus et les comités ont été chargés d'en préparer d'autres sur plusieurs sujets. Nos représentants paraissent désireux d'être, pour l'époque de la session extraordinaire, en mesure de présenter les bills de réforme les plus urgents. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces excellentes dispositions. Si les réformes échouent, il faut qu'il soit clairement établi que les conservateurs ne sont pas responsables de cet échec.

SUCRE ET MÉLASSE.—Il a été reçu à la Nouvelle-Orléans, pendant le mois dernier (mars) 9,835 boucauts de sucre, 5,526 barils et 374 demi barils de mélasse. Les arrivages en mars 1874 se chiffraient ainsi : 5,600 boucauts de sucre, 2,319 barils et 137 demi-barils de mélasse.

Voici maintenant un tableau comparatif des quantités de sucre et de mélasse reçues dans notre port jusqu'au 31 mars, pendant les années 1874 et 1875 :

Total de 1874 : — 70,561 boucauts de sucre, 149,920 barils et 8,254 demi-barils de mélasse.

Total de 1875 : — 94,395 boucauts de sucre, 201,519 barils et 6,194 demi-barils de mélasse.

Différence en plus en 1875 : — 23,834 boucauts de sucre, 51,599 barils et 950 demi-barils de mélasse.

MEUBLES A BON MARCHÉ.—Voulez vous de beaux meubles, bien faits, à la fois solides et élégants, à TRÈS BON MARCHÉ ? Adressez-vous immédiatement à M. Hubbard, coin Remparts et Perdido. Désirant se retirer des affaires, il se hâte d'écouler son vaste stock, et il comprend que pour y réussir il doit faire aux acheteurs des conditions libérales. Nous appelons l'attention sur l'annonce qu'il publie dans l'*Abeille* et qui occupe toute une colonne du journal.

Liste des passagers arrivés de New York, de la Havane et des Ports Mexicains, par le steamer City of Havana :

MM. Emilio Mercolo, Guillermo Ebert, Geimendio Miranda, V. Witteteiu et sa dame, Général J. N. Zenaba, MM. Bernardo Eabat, Luis Herrera, Miguel Wilson, Mme T. Wilson, MM. M. Minera, E. Moreno, M. Tibbon, F. Cobleiz, A. Andes, S. Zornigai, Laugrisi et sa dame, J. L. Werman et sa dame, Mlle Jeannette Scrocher, MM. F. Ernest, E. Ulrich, D. Wolfe, J. A. Pasteriga, R. Prior, L. Robles, F. Moran, D. Sanches, T. Camisto, U. Beeru, Shepard et enfant, W. J. Grace, J. H. Griffeth, Baron O. Gostkowky, MM. W. S. Sattir, G. Barron, A. Escandon, E. J. Smith, Cuevas, H. Gamba, L. Maratore, O. Fabino, H. D. Coleman, Henry Oslo, M. Vernon et sa dame, Dr. Allen.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nomination dans la milice.

Nous avons oublié de mentionner la nomination faite, il y a quelques jours, par M. Kellogg du colonel Jack Wharton, comme adjudant-général de la milice d'Etat en remplacement du colonel Street.

Le colonel Wharton appartient au parti libéral et il a été l'un des champions de la fusion. C'est lui qui fut nommé par le gouverneur Warmoth Secrétaire d'Etat en remplacement de Frank Herron, en novembre 1872, et qui, en cette qualité, a fait partie du premier Bureau des retours favorable au parti de la fusion. Sa nomination semble indiquer chez Kellogg le désir de s'appuyer sur élément libéral.

La milice n'existant plus d'ailleurs, que sur le papier, la nomination n'a, selon nous, qu'une importance secondaire.

Devant le grand jury.

Nous voyons avec plaisir que le grand jury de la paroisse d'Orléans semble prendre à cœur son devoir de dévoiler le crime partout où il se trouve.

Depuis les deux grands jurés, présidés par M. Booth et par M. Poole, tous ceux qui les ont suivis ont manqué complètement d'initiative et ont souvent fait preuve d'une coupable négligence.

Nous attendons beaucoup du grand jury actuel et nous espérons que nos prévisions ne seront pas trompées.

Un acte législatif, ou plutôt, pour être plus précis, un acte adopté par une assemblée s'appelant la Législature de la Louisiane, a été dénaturé presque complètement, d'après la déclaration publiée par de C. C. Antoine et de Michael Hahn, le premier remplissant les fonctions de président du Sénat et le second agissant comme orateur de la Chambre des représentants.

Un faux a donc été commis, et la loi doit, pour le punir, savoir qu'il soit qu'il s'appelle Kellogg, Vigers, Betchel, ou le dernier mendiant de la rue.

Il importe donc de connaître le coupable et de le traîner devant la justice comme un vil criminel, et pour cela le Grand Jury ne doit s'épargner aucune peine et ne reculer devant aucun obstacle.

Nous constatons avec bonheur qu'il a déjà fait un grand pas en citant à comparaître devant lui Antoine et Mike Hahn, qui pourront renouveler leur déclaration. Or, il est bien assez supposable qu'il faisa comparaître Kellogg, Dumonde, Vigers, Betchel et Conquest Clarke, le secrétaire intime de Kellogg, et qu'il obtienne la vérité de ces cinq hommes, en leur donnant clairement à entendre que la loi ne doit plus être considérée comme une mauvaise plaisanterie.

Un poisson d'avril, dit-on.

Depuis que nous avons écrit un petit paragraphe au sujet de la comparution de Mike Hahn et C. C. Antoine devant le grand jury, on nous apprend que ces deux personnages ont été cités effectivement, mais que le grand jury ne les avait jamais fait demander et que c'est quelqu'employé de la Cour Criminelle Supérieure qui a voulu se moquer du sombre Antoine et de Mike le barteux.

Cela nous chagrine, car, si réellement le grand jury n'a pas songé à faire comparaître devant lui deux témoins qui portent publiquement une accusation aussi grave contre les principaux dénaturateurs usurpateurs de l'Etat,—accusation qui peut atteindre le chef même de l'usurpation,—c'est malheureusement, que le grand jury ne s'empêt pas strictement son devoir et qu'il ne se précipite pas de dénoncer ceux qui violent la loi.

Le pseudo-lieutenant-gouverneur Antoine, président du Sénat, et le pseudo-orateur de la Chambre, Michael Hahn, ayant déclaré tous les deux que l'acte des allocations publié dans le journal officiel sous la signature de Kellogg, était un faux, le devoir du grand jury est de s'informer et de commencer une enquête sans retard.

Si vraiment il ne l'a pas encore fait, nous attendons patiemment qu'il donne au moins une preuve de son bon vouloir.

L'excursion des sénateurs au Mexique.

Nous avions annoncé que plusieurs sénateurs devaient se rendre à Vera Cruz, au Mexique, en passant par la Nouvelle-Orléans.

Ils sont arrivés hier matin, à deux heures, par un train de la Mobile et se sont rendus à l'hôtel St-Charles vers huit heures.

Les sénateurs devaient partir immédiatement, en prenant le steamer des Etats-Unis "Dispatch", mais ils sont retenus dans notre ville par la crainte de la fièvre jaune, qui règne, dit-on, à Key West et à la Havane.

Les sénateurs ont reçu dans la journée la visite des notabilités radicales et, pourtant, ils commencent à croire que nous ne sommes pas tout à-fait des cannibales dans le Sud.

Voici les noms de nos visiteurs :

Les sénateurs Cameron, Morton, Anthony, Patterson, Dennis, l'ex-sénateur Chandler, colonel Thomas Scott et famille, l'ex-gouverneur Joseph E. Brown et famille, Atlanta, Ga.; M. Ben Parley Poore et miss Poore, Boston ; M. et Mme Wayne Morgan, Harris Howell, Pa.; Mme Merrill, Mme Mallon, Miss Potter, Miss Cederdjen, Atlanta, Ga.; M. Mackay, Pa.; M. Brown, Atlanta, Ga.; l'ex-gouverneur Zach Chandler et M. C. A. Mottling, Atlanta, Ga.

Cour Criminelle Supérieure.

L'affaire de William Burke, accusé du meurtre de John Keegan, a été terminée hier.

Le jury après être resté enfermé une heure a rendu un verdict d'culpabilité. Burke a été condamné à la prison de pénitencier.

Pendant les plaidoiries hier, un frère de l'accusé a été arrêté, accusé par le fils de la victime, John Keegan, de complicité dans le meurtre.

Hôpital de Charité.

Il a été reçu à l'Hôpital de Charité, pendant le mois de mars, 266 malades, dont 187 hommes et 71 femmes ; il en est sorti guéris, pendant le même temps, 220, dont 149 hommes et 71 femmes. Le nombre des décès a été de 66. Il y avait hier, 1er avril, à l'Hôpital de Charité, 676 malades et convalescents, dont 528 hommes et 148 femmes.

L'honorable Poole.

L'honorable W. W. Pooley, membre du Congrès, est arrivé avant-hier soir à la Nouvelle-Orléans.

M. Pooley est un des trois membres du premier comité d'enquête, qui n'a pas craint de présenter un rapport impartial de la situation politique en Louisiane.

On ne peut pas dire quel est le but réel de la visite de M. Pooley. On dit d'un côté qu'il doit accompagner les sénateurs au Mexique, et d'un autre côté, qu'ayant été un des acteurs pour le compte, il vient pour vérifier ce que les conditions de ce compromis seront bien fidèlement observées.

Incendies.

Avant hier après midi, vers sept heures et quart, le conducteur d'un des chars urbains de la ligne de la rue des Magasins, aperçut une femme de couleur sépare qui venait, qui gagnait de traverser la voie, lui a cria de sortir du chemin ; mais elle n'en pas l'air de l'entendre ; de sorte que le char arrivant sur elle l'a frappée fort heureusement, l'a jetée hors de la voie.

Elle en a été quitte pour quelques contusions.

Plusieurs personnes qui se trouvaient dans le char pensent que le conducteur n'est pas à blâmer en aucune façon.

Porte ouverte.

Avant-hier une porte de l'entrepôt de J. L. Lyons, propriété, est coin des rues Camp et Gravier, est restée ouverte pendant une bonne partie de la nuit.

Les voleurs n'ont pas cessé à prendre médecine, mais cela n'empêche pas que le propriétaire et ses employés devraient être plus prudents.

A tabac !

Maximilien Lazarini, qui tient une boutique dans le faubourg Trémé, est accusé d'avoir chargé à la baïonnette, hier matin, sur sa femme, un individu de nom de John Swain et deux métropolitains par d'avoir le marché.

On n'a pu nous expliquer comment la querelle avait commencé ; mais il paraît que Lazarini, armé d'une baïonnette, a blessé John Swain au cou et a percé la manche l'agent de police Coffee. Terminons enfin ; que voulez-vous qu'il fît contre quatre ;—il a dû se rendre à la station Tremé où il restera jusqu'à nouvel ordre.

Un autre suicide.

Vers six heures, hier après midi, un cordonnier du nom de V. G. Fuhrer, natif d'Allemagne, dont la boutique se trouve rue Gravier, près St-Charles, s'est tiré un coup de pistolet à la tête.

La détonation de l'arme a attiré l'attention des passants et on a trouvé Fuhrer étendu dans son arrière boutique ne donnant plus signe de vie.

Il n'était pas encore mort, cependant, et on a pu le transporter à l'hôpital de charité où il a expiré vers neuf heures et demie du soir.

Fuhrer s'a prononcé que quelques paroles pendant tout le temps qu'a duré son agonie. On croit comprendre cependant que son suicide a pour cause des malheurs domestiques.

Incendie.

Vers quatre heures et demie, hier après-midi, le feu a pris dans le toit de la maison située au No 195 rue Howard, appartenant à Mme Cazier et occupée par elle.

Le feu a été éteint tout de suite par quelques pompiers, sans qu'on ait eu besoin de donner l'alarme.

Fausse alarme.

Une fausse alarme d'incendie a été donnée, hier après midi, vers trois heures, au moyen de la boîte No 153, placée au coin des rues Conti et Burbigny.

On n'a pas arrêté le drôle qui a commis cette mauvaise plaisanterie.

TEMPERATURE.—1er avril 1875.
thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	62	17
12 M.	60	16
3 P. M.	58	15
6 P. M.	55	13

LA CZARINE A PARIS.—Nous lisons dans un journal de Paris du 11 mars :

La czarine est arrivée à Paris hier à cinq heures et demie du soir.

Le prince de Sayn-Wittgenstein, aide de camp de cet empereur, était allé au-devant de Sa Majesté jusqu'à Dijon.

La salle d'attente de la gare de Lyon avait été tendue de velours vert frangé d'or, des écussons de la ville de Paris et des faisceaux de drapeaux français et russe entremêlés ornaient l'intérieur de la gare.

Sur le quai, le prince et la princesse Orloff, M. O'Konell, conseiller, M. le prince de Troubetskoi et tout le personnel de l'ambassade, attendaient leur souveraine. M. le général de l'Amirauté, M. le colonel d'Alvaz, représentant le maréchal de Mac-Mahon, M. Vautry, président du conseil d'administration de la Compagnie de Lyon, M. Brigman, M. Teisserenc de Bort, administrateurs, etc., etc.

Le train impérial, composé de 14 voitures et de 4 fourgons, s'arrête ; la princesse descend monte dans le wagon-salon avec son mari et deux ou trois personnes, et va saluer l'impératrice.

Au bout de quelques minutes, l'impératrice descend de wagon ; elle est très simplement vêtue, elle porte un costume de laine marron bordé de zibeline ; un chapeau noir et une voilette très épaisse.

La czarine paraît avoir souffert de tout le personnel de l'ambassade et de Sa Majesté jusqu'à Dijon.

Le train est resté quelques instants dans la salle d'attente, elle monte en voiture avec toute sa suite et se rend à l'ambassade de Russie.

Le public a été respectueusement.

Les barrages sont restés pour la plupart dans le trafic, qui reprit à six heures et quart pour regagner la ligne du Nord.

Aujourd'hui, Sa Majesté reçoit une visite officielle du maréchal-président.

LE TAICOUN ATTENDU A PARIS.—Nous lisons dans la *Patrie* :

Hier est arrivé à Paris le prince Yuki, gouverneur de Yedo ; il vient, dit-on, préparer la réception qui sera faite à son souverain, dont le voyage serait aujourd'hui décidé.

Si les renseignements qui nous ont été donnés à ce sujet sont exacts, le taïcoun sera accompagné d'une escadre à vapeur, composée de trois navires japonais et d'une salle fort nombreuse. Un des officiers français de la mission aurait été désigné comme officier d'ordonnance.

L'empereur du Japon quitterait Yokohama à la fin d'août et se rendrait à Marseille par le canal de Suez.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café grillé qui se vend au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition complète sous tous les rapports est faite pour celle aux personnes qui ne pouvant acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

SYMPTÔMES DE LA MALADIE DU FOIE ET QUELQUES-UNES DE SES CONSÉQUENCES.—Une couleur jaune de la peau, ou taches jaunes sur la figure ou quelque partie du corps ; peau sèche avec de fréquents maux de tête ; constipation ; mauvais goût de la bouche ; haleine fétide ; goût et chaleur intérieure ; palpitation très pénible ; une toux sèche, avec mal de gorge ; peu d'appétit ; digeste, lourdeur d'estomac et de tête ; douleurs spasmodiques à la gorge ; pénes dans les épaules ; douleurs de poitrine et aux épaules ; coliques, et mal aux intestins avec chaleur ; constipation et diarrhée alternativement ; hémorroïdes, fréquentes, affection nerveuse ; froid aux extrémités ; affusions de sang à la tête avec des symptômes d'apoplexie ; engourdissement des membres, surtout la nuit ; frissons, chaud et froid ; difficulté d'uriner ; langueur, tristesse, ennui, mélancolie. Seulement quelques-uns de ces symptômes se font remarquer à la fois. Tous ceux qui usent de la "Golden Medical Discovery" et des agréables "Purgative Pillets" du Dr Pierce, pour les maladies du foie et des dyspepsies, en font le plus grand éloge. On les vend dans tous les drogueries.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

G. W. DUNBAR & SONS.
Spécialités de
SIROPS DE FRUITS.
A vendre par toute les épiceries.
ORGEAT, FRAMBOISE, LIMON, ANANAS, GROSEILLE, VANILLE, FRAISE, et autres.
Demandez nos incomparables Sirops de Groseille pour les familles.
G. W. DUNBAR & SONS
Aux Nos 19, 21 et 23 de la rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.

Conserves de produits des tropiques.
TELS QUE :
CONSERVES D'ORANGES DE LA LOUISIANE.
FIGUES MURES DE LA LOUISIANE.
CŒURS D'ARTICHAUTS DE LA LOUISIANE.
CHEVRETTES FRAICHES DU GOLFE.
(dans des boîtes en fer blanc)
CONSERVÉS "AU NATUREL,"
conservés dans du beurre de cuisine.
2 avril.

Vins, Eaux-de-Vie, Sherries, &c.
200 Boucs Vin Cantalupo, G. B.
20 Boucs Vin vieux Chateau Dillon, F. B.
Vin Rouge Vin Blanc.
Vins Rouges et Blancs.
Vins Rouges et Blancs.
Vins Rouges et Blancs